

# La guerre de l'orthographe aura-t-elle lieu?

Henri LANDROIT

Cette question paraîtra probablement déplacée à certains.

Je la pose néanmoins car il me semble remarquable que toute tentative de modification soit régulièrement dénoncée comme une atteinte à la "pureté", la "clarté" de la langue française. D'aucuns ressentent même comme une "violation" toute proposition de changement même légère ou tout à fait logique.

Dans la chronique de langue d'un bulletin largement distribué aux entreprises et sociétés (1), l'auteur déclare "No passaran!" à propos des réformateurs de l'orthographe.

L'écrivaine et journaliste Françoise Giroud constate qu'il y a bien des choses bizarres dans notre orthographe "*mais remplacer les x par un s pour le pluriel des mots en -ou, non, ç'est toute mon enfance!*". (2). Cette déclaration montre à quel point dans un débat qui pourrait n'être que technique, l'affectivité peut prendre une place exagérée.

## *Le rôle de l'Académie*

IL faut dire que l'on a tout fait pour que les règles orthographiques soient considérées comme immuables. Pour le commun des mortels, elles sont le fruit des réflexions de quarante immortels. L'Académie elle-même s'est pourtant toujours défendue d'être autre chose qu'une chambre d'entérinement de l'usage dans ce domaine.

En 1932, elle écrivait, dans la préface à l'un de ses dictionnaires: "*L'Académie, qui ne cesse de rappeler qu'elle ne prétend ni régenter le vocabulaire, ni légiférer en matière de syntaxe, ne se reconnaît pas le droit de réformer l'orthographe.*"

Qu'est-ce donc qui fait perdurer cette image d'une vieille dame revêche et autoritaire? Le comportement des académiciens ne correspond pas à cette déclaration de bonnes intentions. Richelieu avait d'ailleurs créé l'Académie pour qu'elle mette un peu d'ordre dans ce domaine si diversifié et intime qu'est la langue. Sa mission essentielle consistait à élaborer une grammaire et un dictionnaire. Elle mit 55 ans avant de produire la première édition d'un dictionnaire qui resta longtemps la seule référence avant que Littré, Larousse, Robert ne produisent leurs dictionnaires bien plus proches de la réalité linguistique de ce qui ne s'appelait pas encore la "francophonie". Parce que des mots comme "poitrine" ou "épingle" ne font pas partie du vocabulaire de la Cour ni des gens de qualité, ils ne figureront pas dans la première édition (3).

Lors de la, dernière proposition de réformes faite par le Conseil Supérieur de la Langue Française, l'avis de L'Académie française fut cependant sollicité. On peut considérer que ce fut une erreur si l'on en juge par le fait que l'Académie a accepté que les verbes en -*âtre* perdent leur accent circonflexe à la troisième personne du singulier mais a demandé qu'il soit conservé à l'infinitif, compliquant ainsi une règle qui aurait pu être enfin simple.

*De longs combats...*

En 1878 déjà, lors d'une mise en ordre bien nécessaire des accents, l'Académie avait "oublié" le mot **événement**. Celui-ci fit donc les bonnes heures de nos dictées scolaires mais en 1975, *soit* près d'un siècle après, elle accepta - toléra - "**évènement**" (calqué sur avènement). En 1987, elle revint sur ses pas, prétextant que l'usage n'avait pas suivi. Il fallut donc écrire à nouveau **événement**. En 1990, elle approuva La proposition du C.S.L.F.: **évènement** redevient correct.

Si elle n'était pas une si vieille dame, on serait presque tenté de lui manquer de respect et de la considérer comme capricieuse. Déjà pour lui faire admettre la graphie "ai" au lieu de "oi" (prononcé "é" depuis le 16e siècle), il avait fallu attendre 1835 et un combat sans relâche de Voltaire! Comment peut-on consacrer autant de temps et d'énergie à un minuscule problème de notre langue française alors qu'il y a de passionnants débats à mener par ailleurs sur son usage? On peut imaginer l'énergie qu'il faudra déployer lorsqu'on s'attaquera à des problèmes comme l'accord du participe passé qui fourmille d'archaïsmes et d'incohérences. Un premier aperçu des difficultés qui nous attendent nous est donné par la réformette du 19 juin 1990 qui voulant s'attaquer à l'accord du participe passé des verbes pronominaux se contente d'aligner laisser sur faire: "laissé" sera donc invariable devant un infinitif.

Et les auteurs de déclarer, après avoir constaté que la règle actuelle est d'une application difficile et donne lieu à des fautes très nombreuses:

*"<sup>c</sup>ependant, il est apparu aux experts que ce problème d'orthographe grammaticale ne pouvait pas être résolu en, même temps que les autres difficultés abordées, pour deux raisons au moins. D'abord la sise au point de propositions sur ce point demanderait quelques mois de plus, ensuite il est impossible de modifier la règle dans les participes passés de verbes pronominaux sans modifier aussi les règles concernant les verbes non pronominaux. On ne peut pas séparer les uns des autres et c'est l'ensemble qu'il faudrait mettre en chantier. "" (4)*

### *Les vrais artisans des réformes*

Les premiers utilisateurs de la langue écrite (les écrivains, les poètes) avaient déjà, surtout dès la diffusion plus généralisée de leurs oeuvres par l'imprimerie et cela en accord - ou en désaccord! - avec les imprimeurs, proposé toute une série de modifications tendant à la fois à une certaine **unification** de l'orthographe et à **une simplification**. Ainsi Ronsard prônait-il (en montrant l'exemple) de remplacer ph par f, de simplifier les consonnes doubles, de supprimer les consonnes muettes indiquant l'étymologie, etc....

En réalité, ce ne fut jamais l'Académie Française dans son ensemble qui fut à l'origine des changements orthographiques. C'est poussée dans le dos par des imprimeurs au encore par des écrivains de renom (dont Voltaire qui parvint même à y entrer) en contact avec des académiciens plus conscients que les autres qu'en 1740, elle accepta 6177 modifications et qu'au total, depuis la première édition de son dictionnaire en 1694 jusqu'en 1935, c'est plus de 15.000 mots qui ont été touchés. Sur Les 17.532 mots de la première édition, 55% ont changé de forme jusqu'à nos jours.

Il était donc à mon sens sage de mettre en place ce groupe d'experts le 25 octobre 1989 et de lui demander des rectifications. On peut considérer qu'il a travaillé en un temps record puisque c'est le 19 juin 1990 qu'il publia son rapport. Est-ce un premier pas vers la mise en place d'*États généraux de la langue française*" réclamés par exemple par André Fontaine, directeur du journal "Le Monde"?

### *Langue et politique*

Ce survol historique étant achevé, on peut constater que les réformes orthographiques en elles-mêmes ne furent pas à proprement parler d'origine strictement politique. On peut s'interroger d'une part sur le manque d'initiatives à ce point de vue des gouvernements de la Révolution et d'autre part, en sens contraire, sur le fait qu'une réforme -même si elle est de *petite* envergure- ait vu le jour en 1990, sous un gouvernement de "gauche".

Langue et politique sont évidemment intimement liées. L'histoire même du français montre à quel point les influences géo-politiques firent de cette langue ce qu'elle est aujourd'hui. Je ne sais plus qui a dit en forme de boutade que si les Bourbons avaient choisi comme capitale la ville de Namur, nous parlerions aujourd'hui le wallon namurois au lieu du "français". Il est clair que Richelieu a mis en place l'Académie française dans un souci de normalisation de l'orthographe et en ayant en vue l'unification linguistique, culturelle de la France puisqu'à cette époque, le français est peu parlé, qu'il est surtout une langue écrite et la langue orale de la cour. 1 français sur 5 le parle seulement et moins d'un sur quatre le comprend au moment de la Révolution, c'est ce que révèle la fameuse enquête de l'abbé Grégoire en 1790-1791, De même, la mise en place d'une grammaire normative et justifiant les règles orthographiques semble dictée, comme l'a brillamment montré A. Chervel (5), par la nécessité "d'apprendre à écrire à tous les petits français".

Les réformateurs s'attaquent donc à un élément qui est considéré comme ferment d'unité entre les francophones et c'est probablement la raison pour laquelle on les considère souvent comme des terroristes en puissance.

J'ai- entendu maintes fois des réflexions du genre:

"Attention, *ils* commencent par demander une réforme de l'orthographe mais *ils* finiront par remettre en cause nos institutions et la société en général!". Changement de l'orthographe et changements institutionnels iraient-ils de pair? Il y aurait là matière à une étude intéressante pour un étudiant en socio-linguistique en mal de thèse....

Si Nina Catach observe qu'au XIX<sup>e</sup> siècle, les partisans de Dreyfus sont les mêmes que les réformateurs de L'orthographe, en constate qu'au XX<sup>e</sup> siècle les choses sont moins nettes: certes ceux-ci appartiennent plutôt à la gauche mais ils pourraient trouver des alliés à droite, ainsi que le montre l'enquête menée par le magazine "Lire" en mars 1989. Philippe Cibois, sociologue, constate cependant dans "Que vive l'orthographe!" (Éd.. du Seuil) qu'historiquement, "*c'est le même courant qui autorise la réforme et qui accepte des modifications à l'ordre social*".


Constatant que les contempteurs de tout changement se moquent volontiers des réformateurs, il ajoute: "*On comprend mieux aussi l'usage la dérision pour lutter contre la réforme: l'organisation de la société doit être défendue contre ses assassins potentiels. La réforme de l'orthographe n'est pas un problème technique sur lequel on pourrait discuter puisque c'est son principe même qui doit être combattu pour des raisons fondamentalement politiques. Dans ce combat, les armes les meilleurs sont celles qui sont les plus acérées comme la dérision, l'association avec la débilité, la bêtise, la paresse. Discuter du fond de la question, à savoir si l'orthographe est objet de convention serait faire marquer un point à l'adversaire puisqu'on légitimerait en quelque sorte son point de vue en le rendant raisonnable mieux vaut le ridiculiser*"

Et enfin, associant le code de l'orthographe à celui de la route, que nous acceptons bien sans trop rechigner de voir amélioré de temps à autre, il conclut: *Contre ces adversaires idéologiques il ne faut pas chercher à discuter sur l'orthographe elle-même mais ramener la discussion à cette question cruciale: acceptez-vous le droit de l'homme à modifier les lois qui le régissent? Si ce n'est pas le cas, nous lutterons contre vous d'un point de vue politique* (6)

**Henri LANDROIT**

- (1) «Le bulletin social» - n°41- juin-juillet 1990
- (2) Citée par le magazine «Lire» en mars 1989
- (3) Cité par Henriette Walter – «Le français dans tous les sens» - Éditions R.Laffont
- (4) Rapport du groupe de travail sur les rectifications de l'orthographe – Conseil Supérieur de la Langue Française – juin 1990
- (5) André Chervel – «... et il fallut apprendre à écrire à tous les parents français» - Éditions Payot
- (6) J.leconte et Ph.Cibois – Que vive l'orthographe – Seuil





Je me sens bien  
dans ce costume chou!  
Je suis la femme  
la plus heureuse  
du monde

PHILIPPE

**L'habit chou !**